1. *Débitrice:* **IVS-IMMO-VERWALTUNGS- UND SERVICE AG in Liquidation**, quai des Bergues 27, 1201 **Genève**
2. *Délai de présentation:* jusqu'au
3. *Remarques:* achat, gérance et vente des immeubles pour le compte de la société et pour le compte d'autrui; participation à d'autres entreprises (précédemment à Wil SG).
   Dans la faillie mentionnée ci-dessus, est déposé et peut être consulté à l'office dès ce jour, selon l'article 230 a LP:
   1. L'Etat des charges
   A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
   - vingt jours pour introduire action contre l'état des charges (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
   - dix jours pour recourir contre l'inventaire.
   Sinon, l'état des charges, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés.
   Pour tout renseignement: M. M-F. Unternaehrer, tél. 022 327 72 58.

   Office des faillites
   1227 Carouge

(02268376)